



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le VENDREDI 8 DÉCEMBRE 2023 à 18h30

Manoir du Roselier – 105, rue du Roselier - 22190 PLÉRIN

COMPTE RENDU

Le conseil d'administration de la Ligue de Bretagne de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées s'est réuni le 8 décembre à 19h00.

Présents :

Conseil d'administration :

Jérôme LIOT (Président), Dominique DENIS (Secrétaire générale), Loïc SÉVELLEC (Trésorier), Joël BOUCHER (Vice-président Culture Judo), André MORINEAU (Président CD22) Magalie SUEUR (Présidente CD29), Thierry GUILMOTO (Président CD35), Jean PAVIOT (Président CD56), Bruno KITCHÉKÉKÉKIAN (Membre)

Invités :

Sébastien MANSOIS (DTN), Jean-Luc BARTOLI (Commission Vétérans) Margaux POYARD (DTR), Benjamin ASSIÉ (RAF), Sandra SAMMANI (Secrétaire administrative de la Ligue)

Absents excusés :

Conseil d'administration : Anthony LE DANIEL (Membre), Isabelle MERRANT (Membre). Myriam DEVAUX (Membre), Didier LE SAUX (Membre)

Invités : Kilian COLLET, Franck ROBERT Cédric ROUDOT,

Commissions : Yannis ADAM, David BIZOUARN, Jean-Noël VINCENT, Ronan FOUÉRE, Patrick MENARD

Début de la séance à 19h00.

Jérôme LIOT accueille les participants et excuse les absents. Il remercie Sébastien MANSOIS d'avoir accepté son invitation et d'être présent.

Présentation des trois projets par Margaux POYARD et Benjamin ASSIÉ.

1/4

Projet n 1 - Création du BPJEPS

La création d'un BPJEPS en Bretagne permettra :

- D'aider à la professionnalisation des clubs,
- De palier à la carence des enseignants à la rentrée,
- Une meilleure qualité d'enseignement,
- Débouché pour nos formateurs.

Nous avons besoin de former plus de monde. Les ressources financières viendront des frais pédagogiques et de la taxe d'apprentissage. Pour démarrer, on n'aura pas une formation extensible, environ 15 personnes. Il faudra être vigilant sur l'accompagnement des stagiaires en formation qui sera réalisé par les CTF, en soutien des tuteurs des clubs. (Pour être tuteur, il faut à minima un BPJEPS et une expérience de 5 ans)

Le dossier est en cours de déposition et nécessite du temps de travail supplémentaire pour l'équipe, surtout dans sa finalisation. Il doit être déposé 6 mois avant l'ouverture de la formation. La DRAJES décidera si on a l'habilitation. Elle ne sera pas un frein.

On serait « Unités de Formation par Apprentissage » (UFA) de la fédération. Les UFA sont des sections particulières d'enseignement implantées dans un établissement de formation qui sont conventionnées avec un CFA, en vue d'assurer, par délégation, la formation d'apprentis.

Les besoins sont de 0.5 ETP sur la coordination, le suivi des stagiaires dans leur structure nécessitera également du temps de travail qui sera réparti sur les CT.

Nécessité que l'ensemble des OTD soit ambassadeur de l'ouverture de formation, un lien est à faire avec des GE de club.

Cette formation se fera sur une saison sportive.

Projet 2 - Ouverture - Pôle France

La candidature est déposée.

Il s'agit d'un arbitrage national sur le respect du cahier des charges et la labellisation du Pôle (2 à 3 mois avant la validation, fin mars).

A Rennes, il y a un potentiel sur les universitaires, et le fait de passer en pôle France permettrait de créer plus de liens avec l'Université. C'est un souhait d'essayer de vieillir le tapis. Les jeunes du pôle Espoir partent et souvent changent de club.

Les publics accueillis sont les mêmes. Si on devient pôle France c'est parce qu'on répond à un cahier des charges précis. Nous aurons un rayonnement plus national, et ce sera potentiellement un vivier de stagiaires BPJEPS.

En ressources humaines, potentiellement une affectation d'un CTS. Sébastien MANSOIS précise qu'il n'y a pas forcément d'automatisation. Il nous décrit une diminution nationale et multisport.

Sébastien MANSOIS : Il ne faut pas que cela coûte plus que cela rapporte. Il faut maintenir nos potentiels sur nos territoires. Il reprend la nouvelle structuration de l'ANS : les étiquettes (liste SHN) sont déconnectées de la structure d'entraînement. Les performances individuelles définissent le classement sur liste ministérielle ; le respect d'un cahier des charges définit un niveau de label de la structure du PPF.

2/4

Projet 3 - Recrutement d'un CTF

L'ouverture du BPJEPS va mobiliser des ressources humaines, et un recrutement est indispensable pour maintenir la proximité avec les clubs.

L'autofinancement par la Ligue n'est pas possible.

Le financement de l'emploi du futur CTF se fera : 2/3 sur les territoires et 1/3 sur la formation. Les comités seront employeurs fonctionnels et assumeront la masse salariale à hauteur de 2/3.

Le recrutement d'une nouvelle personne permettra d'apporter de la proximité dans le suivi des clubs sur notre territoire. Cela permettra le développement de nouveaux formats d'animations sur les départements et un soutien aux commissions sportives départementales. Apport d'une nouvelle dynamique sur la ligue, en local au plus proche des départements.

Il pourrait avoir un bureau, soit sur ST Brieux soit sur Quimper. Cela entraînera également une diminution des frais de déplacements.

Il sera sous l'autorité administrative du président du GE et de la DTR.

La lucrativité du BPJEPS pérennise le poste ouvert.

Benjamin ASSIE présente l'outil dématérialisé (SIRH) qui permet de déclarer son temps de travail.

Quel est le rétroplanning :

- Dans chacun des comités le projet est à présenter à leurs comités directeurs respectifs pour intégration dans les budgets révisés 2024 et prévisionnels 2025.
- Procédure de recrutement fin avril.
- Appel à candidature nationale et entretiens avant juin.
Les CD peuvent être présents sur les entretiens.

Dates des prochaines AG départementales et régionales, et échéances statutaires d'avant mai (validation des statuts)

CD 29 : 1^{er} juin 2024

CD 22 : 27 mai 2024

CD 35 : 24 mai 2024

CD 56 : 17 mai 2024 à Meucon

Ligue : à déterminer

Point arbitrage

Margaux a fait un appel aux comités pour avoir des personnes pour cette commission. Elle n'a eu que très peu de réponses. Il faut mettre en place cette commission. L'emploi civique va établir le suivi de tous les arbitres et le CS présents sur les compétitions régionales. On va reproduire les informations de l'an passé en prenant en compte plus de données. Le travail sur le sujet continue. Margaux POYARD annonce qu'un point d'étape sera notifié aux clubs à mi-saison.

Validation du document Missions du délégué - Accompagnants et coachs

Validé à l'unanimité.

Questions diverses

Frédéric Pautler : sort des livres sur les toiles qu'il a faite des hauts gradés. Il doit présenter les livres et demande si on les achète ?

On en reparle demain.

Fin de la réunion à 20h30.

Dominique DENIS,

Secrétaire Générale.

